



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes

**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15*

*Le Maire*

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.072 :**

**Objet : Commerce : règlement des marchés du mardi et vendredi**

M. Christian DUMILIEU explique aux conseillers qu'aucun règlement de marché n'était établi jusqu'à ce jour. Suite à la création d'un deuxième jour de marché, le vendredi, il est nécessaire de prendre un arrêté portant règlement général des marchés du mardi et du vendredi.

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur Christian DUMILIEU, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1** : APPROUVE le règlement des marchés du mardi et vendredi après-midi.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.073 :**

**Objet : Personnel : réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire pour tout employeur.

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Christian DUMILIEU, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la proposition faite par le centre de gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35) pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le maire à signer le devis d'un montant de 2 548 €.

**ARTICLE 3 :** SOLLICITE une subvention du Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.074 :**

**Objet : Finances : effacement de dettes**

**Annule et remplace la délibération n°CM.2015.045 du 30 mars dernier.**

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcé par le tribunal d'instance de Rennes,

CONSIDÉRANT que ce jugement doit entraîner l'effacement définitif de la dette indiquée,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, adjointe,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ARTICLE 1 :** DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°CM.2015.045 du 30 mars dernier.

**ARTICLE 2 :** DÉCIDE d'effacer la dette d'un montant de 353.35 € de la famille dont fait l'objet le jugement (Montant correspondant à des impayés de restaurant scolaire et périscolaire 2013 et 2014).

**ARTICLE 3 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget primitif de l'exercice 2015, au compte 6748.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes

**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15*

*Le Maire*

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.075 :**

**Objet : Finances – intercommunalité : contrat de territoire – aire de covoiturage**

#### LE CONSEIL,

VU la délibération n° 2015.024 validant le projet d'aire de covoiturage,  
VU le courrier envoyé à la Communauté de Communes du Pays,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DÉCIDE de lancer la réalisation d'une aire de covoiturage située rue de Rennes à l'entrée du bourg avant le terrain de tennis, d'environ 28 stationnements, pour un montant de 40 000 € TTC de travaux.

**ARTICLE 2 :** DEMANDE à la communauté de communes du Pays d'Aubigné de prendre en compte cette modification dans le cadre de la clause de revoyure du contrat de territoire.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.076 :**

**Objet : Travaux : bassin tampon complexe Thorial – attribution du marché de travaux**

#### LE CONSEIL,

VU l'analyse des offres portant sur les travaux pour la gestion des eaux pluviales des terrains de football, CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres et DÉCIDE étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation d'attribuer le marché au candidat suivant :

Candidat(s) retenu(s)	Montant € HT	Options retenues € HT Offre pour dessouchage des arbres à proximité	Total € HT Après négociation
LEHAGRE	30 920.00 €	1 750.00 €	28 570,00 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>		<b>34 284,00 € TTC</b>	

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

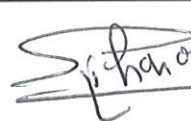

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.077 :**

**Objet : Voirie : facturation aux particuliers de prestations d'égage**

M. Gérard PERRIGAULT dit aux élus que des prestations d'égage de voirie en campagne ont été réalisées courant mars par l'entreprise DUVAL TRAVAUX AGRICOLES et réglées par la commune. Il convient de refacturer l'intégralité aux exploitants suivants, la somme correspondant à leurs terrains, comme convenu avec eux :

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ


**ARTICLE 1 :** DÉCIDE de refacturer les coûts d'égage aux exploitants selon le détail suivant :

Propriétaires	Total (€ TTC)
EARL HARDY	48.00
EARL TOUCHE BOUILLY	144.00
Patrice VALANTIN	144.00
GAEC PERRIGAULT	144.00
EARL GUELET	336.00

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,






DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15*

*Le Maire*

*Richard*

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n°CM.2015.078 :

#### Objet : Accessibilité – finances : mise en accessibilité des bâtiments – rapport de la SOCOTEC

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1er janvier 2015.

Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015.

Le projet d'Ad'AP doit être validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Des sanctions financières proportionnées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

#### **1/ Partie prise en charge par les agents**

- Document CERFA indiquant :
  - o le **calendrier et le chiffrage des travaux** nécessaires pour la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments (détaillé par bâtiment)
  - o Les **demandes de dérogations** pour certains bâtiments,
- Le **coût** de la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments.

- Un tableau détaillant le **calendrier des actions** de mise en accessibilité **pour chaque bâtiment** sur **chacune des périodes** (2) et sur **chacune des années** de la première période (3 ans).
- Les éléments permettant d'apprécier la demande **d'étalement dans le temps**

**2/ Partie prise en charge par la commission accessibilité (élus)**

- Définition d'un **projet stratégique** de mise en accessibilité qui décrit les **orientations et les priorités retenues** (géographiques, techniques ou de stratégie d'évolution du patrimoine) ainsi que les raisons.
- Les **modalités de la politique d'accessibilité** menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerces sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements
- Les comptes rendus des éventuelles **réunions de concertation avec des partenaires** dont notamment les associations de personnes handicapées.

**Calendrier**

Mi-juin : définition du projet stratégique et des modalités de la politique d'accessibilité

Juin-Juillet : Concertation avec les partenaires

Juin à Septembre : Rédaction du dossier Ad'Ap

Avant le 27 septembre : délibération du Conseil Municipal

**LE CONSEIL,**

VU le rapport de la SOCOTEC portant sur la mise en accessibilité des bâtiments,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Emmanuel PÉRAN, adjoint,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** PREND ACTE du rapport de la SOCOTEC concernant la mise en accessibilité des bâtiments.

**ARTICLE 2 :** DÉCIDE de réaliser en interne l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) selon les modalités exposées ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Emmanuel Pérán". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text "MAIRIE D'AUBIN-VILLAIN" around the perimeter.





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.079 :**

**Objet : Accessibilité - finances : mise en accessibilité des bâtiments - demande de subvention DETR**

#### LE CONSEIL

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales instituant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

VU le rapport de la SOCOTEC portant sur la mise en accessibilité des bâtiments,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la possibilité de présenter un dossier de subvention au titre de la DETR 2015,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Emmanuel PÉРАН, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de mise en accessibilité suivants :

Bâtiment	Description
EHPAD	Mise en conformité ascenseur
	Modification de la porte d'accès au restaurant
	Mise en accessibilité des sanitaires publics
	Création d'une place de stationnement PMR
TRISKEL	Prolongement du garde-corps sur chemin extérieur :
	Renforcement de l'éclairage extérieur
	Mise en conformité de l'escalier :
	Mise en accessibilité des sanitaires
	Pose panneaux pour stationnement PMR

<b>ECOLE PRIMAIRE</b>	Mise en conformité de l'escalier extérieur Mise en conformité escalier intérieur Mise en accessibilité d'un sanitaire. Création d'un éclairage sur cheminement Remplacement porte
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	Création d'un éclairage sur cheminement Traitement du ressaut de la porte d'entrée de l'école Mise en place d'un dispositif d'éveil sur les portes vitrées Modification du lavabo dans WC PMR Création d'un parking handicapé
<b>MAISON DES JEUNES</b>	Mise en conformité de l'escalier extérieur Maison des Jeunes Traitement du ressaut de la porte d'entrée Mise en conformité de l'escalier extérieur entrée modulaire Traitement du ressaut de la porte d'entrée du modulaire Modification du lavabo dans WC Création d'un éclairage sur cheminement
<b>HALTE GARDERIE</b>	Mise en conformité de l'escalier intérieur Traitement du ressaut de la porte d'entrée Création d'un éclairage sur cheminement

**ARTICLE 2** : DIT que ces travaux seront engagés avant la fin de l'année 2015.

**ARTICLE 3** : VALIDE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	en € HT	en € TTC	RECETTES	en € HT	en € TTC
Travaux réalisés par des tiers	9 877,36 €	11 852,83 €	Subvention DETR (30%)	6 464,38 €	6 464,38 €
Achat de fournitures	9 554,81 €	11 465,77 €	Autofinancement	15 083,54 €	18 969,98 €
Main d'œuvre en régie	2 115,75 €	2 115,75 €			
<b>TOTAL</b>	<b>21 547,92 €</b>	<b>25 434,35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 547,92 €</b>	<b>25 434,35 €</b>

**ARTICLE 4** : AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



*Richence*





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15*

*Le Maire*

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.080 :**

**Objet : Bibliothèque : convention de partenariat bibliothèque et PMI**

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Christian DUMILIEU, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de partenariat établie entre la Protection Maternelle Infantile (service du Centre Départemental d'Action Sociale) et la bibliothèque municipale de SAINT AUBIN D'AUBIGNE.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15*

*Le Maire*

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.081 :**

**Objet : Intercommunalité – Loi Notre – réforme intercommunale**

#### LE CONSEIL,

VU la délibération du 29 avril 2015 prise par la communauté de communes du Pays d'Aubigné (17 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions),

Vu le projet de loi pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) instituant un seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités,  
Considérant que la Communauté de communes du Pays d'Aubigné, ayant une population totale de 14 452 habitants et ne pouvant bénéficier des dérogations au seuil de 20 000 habitants prévus par le projet de loi, est impactée par ce dernier,  
Dans le cadre d'une modification du périmètre de la communauté de communes du Pays d'Aubigné imposé par le projet de loi,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Affirme sa volonté d'union au sein de la communauté de communes du Pays d'Aubigné,
  - Confirme son souhait de pouvoir élaborer une politique commune pour un développement de son territoire raisonné et au service de la population de ses communes membres,
  - est prête à engager une démarche d'ouverture vers d'autres communes qui souhaiteraient rejoindre le Pays d'Aubigné afin d'étudier une possible intégration dans le respect de la continuité territoriale.
-



**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1** : APPROUVE la délibération prise par la communauté de communes du Pays d'Aubigné en date du 29 avril 2015.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**15 voix pour, 5 oppositions**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Richard". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains a central emblem and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'AUBIGNÉ" around the perimeter.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes

**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15*

*Le Maire*

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Genève MULO-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.082 :**

**Objet : Cadre de vie : convention pour de la vente de foin sur pieds**

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DÉCIDE d'établir une convention avec un particulier ou une entreprise pour l'autoriser au fauchage de la parcelle communale référencée A 11.

**ARTICLE 2 :** FIXE en contrepartie le tarif à payer par l'intervenant à 30 € la tonne de foin sur pied.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**16 voix pour, 4 abstentions**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes

**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15*

*Le Maire*

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.083 :**

**Objet : Communication : attribution du marché conception, réalisation et impression du magazine municipal.**

#### LE CONSEIL,

VU l'analyse des offres portant sur la conception, la réalisation et l'impression du magazine municipal,  
CONSIDÉRANT l'avis de la commission Culture et Communication,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Christian DUMILIEU, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1** : VALIDE le choix de la commission Culture et Communication et DÉCIDE étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation d'attribuer le marché à LA SOCIÉTÉ « LE COLIBRI », dont le montant par type de prestation forfaitaire est :

	Montant H.T.
<b>A / Magazine municipal</b>	
Conception maquette	294 €
Réalizations, Impressions et Livraisons	
16 pages / 2000 ex.	1 340,64 €
16 pages / 100 ex. suppl.	15,68 €
20 pages / 2000 ex.	1 691,48 €
20 pages / 100 ex. suppl.	18,91 €
24 pages / 2000 ex.	1 952,16 €
24 pages / 100 ex. suppl.	22,25 €
28 pages / 2000 ex.	2 392,18 €
28 pages / 100 ex. suppl.	25,58 €
32 pages / 2000 ex.	2 561,72 €
32 pages / 100 ex. suppl.	29,01 €
<b>B / Prestations complémentaires</b>	
Impression et Livraison	
Guide pratique (60p) / 2000 ex.	2 111,90 €
Guide pratique (60p) / 100 ex. suppl.	58,31 €
Dossier (4p) / 2000 ex.	253,82 €
Dossier (4p) / 100 ex. suppl.	4,12 €
A4 RV / 2000 ex.	206,78 €
A4 RV / 100 ex. suppl.	2,45 €
Carton invitation / 400 ex.	124,46 €
Carton invitation / 100 ex. suppl.	69,97 €
A4 RV / 400 ex.	182,28 €
A4 RV / 100 ex. suppl.	3,14 €
A5 RV / 400 ex.	104,86 €
A5 RV / 100 ex. suppl.	16,76 €
Plan de ville (poche) / 2500 ex.	808,50 €
Plan de ville (poche) / 500 ex. suppl.	62,82 €
Plan de ville (affiche) / 50 ex.	622,30 €
Plan de ville (affiche) / 10 ex. suppl.	111,33 €

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,







DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes

**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.084 :**

**Objet : Voirie et réseaux : programme voirie 2015 – attribution du marché**

#### LE CONSEIL,

VU le budget de la commune,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres et DÉCIDE étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation d'attribuer le marché au candidat suivant :

Lots	Candidat retenu	Montant € HT	Montant € TTC
PATA	LEHAGRE	7 226,00 €	8 671.20 €
Enduits		23 394,00 €	28 072.80 €
Enrobés		3 050,00 €	3 660,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>33 670,00€ arrondi par l'entreprise à 33 500,00 € HT</b>	<b>40 200,00 €TTC</b>

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 02/06/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/06/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GULET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence  
LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry  
SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois  
ABSENTS Mme Virginie DUMONT, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER),  
M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Danièle BRETEL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.085 :**

**Objet : Voirie et réseaux : curage fossés 2015 – attribution du marché**

#### LE CONSEIL,

VU le budget de la commune,  
VU l'analyse des offres portant sur les travaux pour curage et reprofilage fossés,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres et DÉCIDE étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation d'attribuer le marché aux candidats suivants :

Candidat retenu	Curage fossés Montant € HT	Reprofilage fossé Montant HT	Total € HT
DUVAL	5 100.00 €	1 785.00 €	6 885,00 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>		<b>8 262,00 €</b>	

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,